**N° 7773**

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2020-2021

**PROJET DE LOI**

**portant approbation de l’Accord relatif à la participation de la République de Croatie à l’Espace économique européen, fait à Bruxelles, le 11 avril 2014**

**\* \* \***

**RESUME**

Le projet de loi sous rubrique vise à faire approuver par la Chambre des Députés l’Accord relatif à la participation de la République de Croatie à l’Espace économique européen, fait à Bruxelles, le 11 avril 2014. Cette démarche viendra parfaire l’intégration de la Croatie dans le marché unique européen qui est accessible à tous les membres de l’Union européenne (UE) et des États non-membres participant dans l’EEE. Ayant rejoint l’UE depuis le 1er janvier 2013, la Croatie est le dernier pays à avoir demandé la participation à l’EEE.

La Commission européenne a négocié, au nom de l’UE et de ses États membres, avec l’Islande, la Principauté de Liechtenstein et le Royaume de Norvège l’Accord relatif à la participation de la République de Croatie à l’Espace économique européen. Cet Accord a été signé à Bruxelles, le 11 avril 2014.

Le paquet législatif, appelé encore Acte final, portant élargissement de l’EEE est composé par:

– L’Accord relatif à la participation de la République de Croatie à l’Espace économique européen et ses annexes A et B (qui en font partie intégrante) ;

– Six déclarations communes annexées à l’Acte final et adoptées par les Parties contractantes actuelles et futures et une déclaration commune générale des États membres de l’AELE.

En outre, il convient de rappeler que sont annexés à l’Acte final trois protocoles additionnels, dont deux avec la Norvège et un avec l’Islande, dont les Parties contractantes ont pris note, à savoir :

a) un protocole additionnel à l’accord entre le Royaume de Norvège et l’Union européenne concernant un mécanisme financier norvégien pour la période 2009-2014 consécutif à la participation de la République de Croatie à l’Espace économique européen ;

b) un protocole additionnel à l’accord entre la Communauté économique européenne et l’Islande consécutif à l’adhésion de la République de Croatie à l’Union européenne ; et

c) un protocole additionnel à l’accord entre la Communauté économique européenne et le Royaume de Norvège consécutif à l’adhésion de la République de Croatie à l’Union européenne.